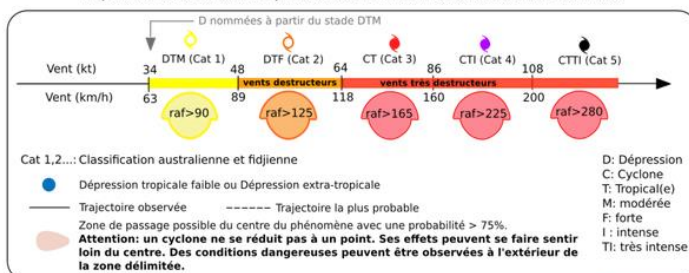
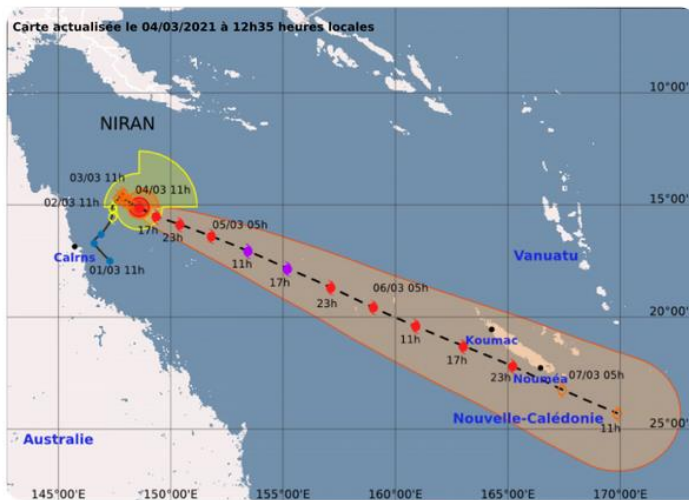


Flash sécurité : Dépression tropicale forte NIRAN

La sécurité civile nous informe que la dépression tropicale forte NIRAN représente une menace directe pour la Nouvelle-Calédonie avec un passage prévu sur le territoire entre samedi 06/03 et dimanche 07/03. **La préalerte cyclonique est déclenchée sur tout le territoire.**

Information de la sécurité civile:

cyclone tropical NIRAN Trajectoire observée et prévue



Pour toute information complémentaire :

- sur le phénomène et ses conséquences météorologiques : www.meteo.nc ou **36 67 36** (62.25 XPF TTC/min)
- sur les niveaux d'alertes par commune et les consignes de

Direction interrégionale de Météo-France en Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna

« Déclenchement de la préalerte cyclonique à partir de jeudi 4 mars à 8 heures

La dépression tropicale forte NIRAN située à 250 km à l'est de Cairns et à 1 750 km à l'ouest nord-ouest de Bélep génère des vents à 100 km/h près de son centre et des rafales à 140 km/h.

Au cours des prochaines 24 heures, cette dépression tropicale devrait atteindre le stade de cyclone tropical jeudi matin. Elle pourrait alors générer dès le vendredi 5 mars des vents maximum (rafales) de l'ordre de 200 km/h près de son centre et une forte houle.

De fortes pluies précèdent l'arrivée du phénomène et s'intensifient pendant les journées de vendredi et de samedi, provoquant certainement des inondations.

Restez informés sur les sites de la sécurité civile et de Météo France : <https://securite-civile.gouv.nc> et <http://meteo.nc/> »

Consignes :

La population est invitée à respecter les consignes diffusées par la sécurité civile.

Voici ci-après les consignes de sécurité et la conduite à tenir durant la période cyclonique.

Flash sécurité : Dépression tropicale forte NIRAN

**L'ALERTE CYCLONIQUE :
POUR BIEN LA COMPRENDRE,
COMPTEZ JUSQU'À 2 !**

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche
➔ *Soyez attentifs !*

ALERTE 1 CYCLONE
DANS MOINS DE 18H
➔ **PRÉPAREZ-VOUS !**

ALERTE 2 CYCLONE
DANS MOINS DE 6H
➔ **PROTÉGEZ-VOUS !**

PHASE DE SAUVEGARDE :
cyclone passé
➔ *Restez vigilants !*

TOUTES LES CONSIGNES EN CAS D'ALERTE
CYCLONIQUE SUR www.gouv.nc



CONSIGNES POUR CHACUNE DES 4 PHASES :

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche
➔ *Soyez attentifs !*

La pré-alerte cyclonique est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, entre ou se forme dans la zone d'observation météorologique intéressant la Nouvelle-Calédonie. La population est alors invitée à suivre l'évolution du phénomène, à prendre les mesures élémentaires de protection et à écouter attentivement les consignes diffusées.

ALERTE 1 CYCLONE
DANS MOINS DE 18H
➔ **PRÉPAREZ-VOUS !**

L'alerte cyclonique de niveau 1 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 18 heures. L'alerte cyclonique implique l'arrêt progressif de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale à l'exception de celles concourant directement à la sécurité des populations ou au maintien de l'ordre public.

ALERTE 2 CYCLONE
DANS MOINS DE 6H
➔ **PROTÉGEZ-VOUS !**

L'alerte cyclonique de niveau 2 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 6 heures. L'alerte cyclonique de niveau 2 implique l'interdiction totale de circuler, à l'exception des véhicules et des personnes concourant directement à la sécurité des populations ou du maintien de l'ordre.

Dès le déclenchement de l'alerte cyclonique de niveau 2, la population doit obligatoirement rester confinée à l'intérieur des habitations et des abris publics.

PHASE DE SAUVEGARDE :
cyclone passé
➔ *Restez vigilants !*

La phase de sauvegarde est déclenchée après le passage du phénomène cyclonique et concerne les communes placées précédemment en alerte cyclonique de niveau 2. La phase de sauvegarde indique que tout danger n'est pas encore écarté et que les services publics et privés sont à l'œuvre pour assurer le retour à une situation normale.

La population est invitée à limiter ses déplacements au strict nécessaire et à prendre garde aux dangers résiduels liés aux chutes éventuelles d'objets ou à la présence de conducteurs électriques tombés au sol.

Flash sécurité : Dépression tropicale forte NIRAN

Consignes en cas de préalerte cyclonique :

- Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation, diffusées par les médias.
- Faire le plein de carburant des véhicules.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Renforcer les infrastructures des bâtiments (hauban, toiture...) en veillant à enlever tout objet pouvant devenir un projectile.
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...).
- Élaguer les arbres à proximité des habitations.
- Réaliser un stockage d'eau minérale convenable, de denrées (aliments ne nécessitant pas forcément de cuisson) et divers matériels (bougies, outils, lampes, ruban adhésif, serpillières, seaux, radio, piles, médicaments...), le cas échéant dans des contenants étanches.
- Amarrer les embarcations dans les règles de l'art, le cas échéant en respect des consignes propres à chaque capitainerie.

Consignes en cas de phase d'alerte cyclonique de niveau 1 :

- Faire le choix d'un hébergement de proximité en cas d'un trop grand éloignement du domicile ;
- Démontez les installations aériennes, échafaudages... ;
- Faire le plein de carburant des véhicules ;
- Mettre immédiatement les grues de chantier en position de sécurité ;
- Arrêter progressivement toute activité professionnelle qui ne concourt pas à une action de sécurité civile ;
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...) ;
- Ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature ;
- Rejoindre les lieux de résidence ;
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir ;
- Le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale ;
- Abriter les animaux domestiques ;
- Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées ;
- Mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnets de vaccination...) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau.

Consignes en cas de phase d'alerte cyclonique de niveau 2 :

- Ne pas circuler à pied, à bicyclette ou avec tout moyen de locomotion motorisé ;
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des abris publics mis à disposition par les mairies ;
- Veiller à s'éloigner des baies vitrées ;
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou, à défaut, des panneaux de bois cloués ;
- Repérer les endroits les plus résistants du local, s'y tenir et se protéger, si la situation se dégrade ;
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses ouvrants en redoublant de vigilance la nuit ;
- Être attentif au risque d'inondation ;
- Être vigilant en permanence malgré des accalmies cycloniques ;
- Attendre impérativement la fin de l'alerte de niveau 2 pour sortir de son habitation.

Plus d'informations :

La sécurité civile : <https://securite-civile.nc/>; La météo sur le site <http://meteo.nc/>; Service HSE de l'UNC (29 00 42 ou hse@unc.nc).